

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

Le conseil municipal se réunissait en séance publique le 27 février pour délibérer sur les dossiers en cours et a adopté le procès verbal de la séance du jeudi 21 novembre 2013.

DECISION BUDGETAIRES

Compte Administratifs 2013

Budget Général

Le conseil municipal a adopté le compte administratif de l'exercice 2013 proposé par le Maire pour le budget général de la commune, voté à la majorité absolue avec 14 voix pour et 2 abstentions. Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un total de recettes 3 353 061€, un total de dépenses de 2453920€, qui cumulé avec l'excédent de fonctionnement 2012 reporté génère un excédent de fonctionnement 2013 cumulé de 900 269€.

En section d'investissement le C.A fait apparaître un total de recettes de 1126910€, de dépenses de 1 660 660€ générant un déficit d'investissement 2013 de 533750€ qui cumulé avec le déficit d'investissement 2012 reporté motive un déficit d'investissement cumulé de 593652€.

Le conseil a également décidé de procéder au report en 2014 des Restes A Réaliser (RAR) pour un montant de recettes de 118719€ et de dépenses de 345400€ soit un déficit de RAR de 226 681€ qui cumulé avec le déficit d'investissement fait apparaître un besoin de financement 2013, pour la section d'investissement, de 820333€.

Le Conseil Municipal a procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 concernant le budget général de la commune d'un montant de 900269€ comme suit : couverture du besoin de financement pour 820 333€ et report du solde soit 79 936€ à la section de fonctionnement du budget 2014.

Budget annexe du service d'assainissement

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2013 proposé par le Maire pour le BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. Il fait apparaître en section de fonctionnement un total de recettes de 54 401€ et de dépenses de 56 573€, générant un déficit de fonctionnement 2013 de 2172€. Ce déficit, déduit de l'excédent de fonctionnement 2012 reporté génère un excédent de fonctionnement cumulé de 2 803€.

En section d'investissement le C.A fait apparaître un total de recettes de 449 887€ et de dépenses de 175 179€ générant un excédent d'investissement 2013 de 274 707€ qui cumulé avec l'excédent d'investissement 2012 reporté motive un excédent d'investissement cumulé de 397 633€.

Le conseil a également décidé de procéder au report en 2014 des Restes A Réaliser (RAR) pour un montant de recettes de 50 000€ et de dépenses de 120 000€ soit un déficit de restes à réaliser de 70 000€ qui soustrait de l'excédent d'investissement fait apparaître un résultat d'investissement 2013 de 327 633€.

Le Conseil Municipal a procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 concernant le budget annexe du service d'assainissement collectif avec le report de l'excédent en section d'investissement pour 327 633€ et de 2803€ en section de fonctionnement.

Budget annexe du lotissement « le Pré Bijou »

Le conseil a adopté le C.A de l'exercice 2013 pour le budget annexe du lotissement du pré bijou qui ne fait apparaître qu'une recette concernant la vente d'un terrain et aucune dépense. Ainsi que le budget annexe du lotissement « Les Mazets Sud » ne présentant aucune dépense et aucune recette.

Le Conseil Municipal a adopté les COMPTES DE GESTION de l'Exercice 2013 proposés par le Comptable de la Collectivité pour les budgets suivants :

- BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE
- BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE PRE BIJOU »
- BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES MAZETS SUD »

DECISIONS FINANCIERES

Subventions exceptionnelles

Vu la date tardive de vote du budget en raison des échéances électorales, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'O.M.A.F. et à l'O.M.J.S.

- O.M.A.F. : subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000 €
- O.M.J.S. : subvention exceptionnelle d'un montant de 4.000 €

Ces deux subventions exceptionnelles représenteront des avances sur les subventions de fonctionnement 2014 qui seront attribuées à ces 2 associations.

Legs « Vergeade »

Le Dr Noël VERGEADE, par testament du 15 Décembre 1915, a légué aux trois communes de MENET, RIOM ES MONTAGNES et VALETTE des immeubles, terrains agricoles et revenus qui devront être affectés à la construction de la Maison de Retraite actuellement EHPAD « FONDATION BRUN – VERGEADE ». Le solde a été placé et les intérêts versés chaque année à hauteur de 1/3 à chacune des trois communes ; la commune de RIOM ES MONTAGNES reversant régulièrement ces intérêts à l'EHPAD.

Ces placements en OAT représentent à ce jour un montant total de 209.955 € se décomposant comme suit :

- un placement d'un montant de 117.155 € arrivé à échéance et remboursé en Octobre 2013,
- un placement d'un montant de 92.800 € qui arrivera à échéance au 25 Avril 2014.

La commune de VALETTE, gestionnaire du legs, indique que la seule possibilité de placement aujourd'hui est un compte à terme ouvert au Trésor avec une rémunération de 0,25% et, compte tenu de ce faible taux de rémunération, propose de répartir, à l'issue du remboursement du 2^{ème} placement, la somme totale par tiers aux 3 communes, soit 69.985 € chacune.

Le Conseil Municipal a donné son accord à la répartition par tiers à chacune des 3 communes de MENET, RIOM ES MONTAGNES et VALETTE, de la somme issue des 2 placements provenant du legs « VERGEADE » et décidé de reverser le capital revenant à la commune de RIOM ES MONTAGNES, soit 69.985 €, à l'EHPAD « FONDATION BRUN VERGEADE » comme elle l'a effectué chaque année avec les intérêts afin de respecter l'esprit du testament.

GESTION / OPERATIONS

Exploitation du foirail :

Le conseil municipal a décidé de procéder au renouvellement de la délégation du service public de gestion du foirail et de ses équipements dans le cadre d'un contrat d'affermage, d'en fixer la durée à 3 ans et de reconduire l'ensemble des conditions et modalités de cette délégation.

TRAVAUX

Assainissement Roussillou

Par délibération en date du 21/11/2014, le Conseil Municipal a donné son accord à la réalisation des travaux de mise en conformité du système d'assainissement non collectif des chalets – gîtes de « Roussillou ». Depuis, la réalisation d'un passage caméra sur les réseaux de collecte a mis en évidence que l'état de ces réseaux était satisfaisant et que leur réutilisation était tout à fait envisageable.

Le Conseil Municipal a adopté le coût des travaux de mise en conformité du système d'assainissement non collectif des chalets – gîtes de « Roussillou » arrêté à 63.184 € H.T. (75.820 € T.T.C.), soit un montant total d'opération de 80.000 € H.T. (96.000 € T.T.C.) et décidé de solliciter le concours financier du Conseil Général du Cantal au titre du Fonds d'Équipement des Communes Rurales 2014 (FEC).

Travaux sur les réseaux

Les études conduites dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur les réseaux unitaires en temps de pluie ont mis en lumière le fait que les

réseaux captent de très importantes quantités d'eaux claires parasites permanentes (75% à 80% du débit total) conduisant ainsi le déversoir d'orage en entrée de station à surverser en permanence. Les rejets aux milieux naturels sont fréquents dès de petits phénomènes pluvieux. Ces études concluent à la nécessité d'investir aussi bien sur les réseaux que sur le bassin d'orage.

Dans le cas de la conservation du fonctionnement actuel des réseaux, la collecte de la pluie mensuelle nécessitera un renforcement non négligeable du réseau de transfert entre le DO 7 (Déversoir d'orage situé au niveau des ateliers municipaux) et la Station d'Épuration ainsi que la construction d'un bassin d'orage avec un volume très important. La station devra être dimensionnée sur un volet hydraulique nettement supérieur aux débits d'eaux usées sanitaires ce qui engendrera des coûts d'investissements et de fonctionnement majorés.

La deuxième solution qui consiste à appliquer le programme de travaux proposé par SAFEGE dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de 2006 permet de limiter le dimensionnement hydraulique de la station en disposant d'un bassin d'orage avec un volume plus réaliste au regard de la capacité nominale de la future station. Les travaux sur le réseau permettent de plus de diminuer les coûts d'investissement et de fonctionnement de la STEP en réduisant les apports d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) notamment.

D'autre part, l'Agence de l'Eau « Adour Garonne » a confirmé qu'elle ne subventionnerait les travaux de construction de la station d'épuration à taux bonifié (50%) que dans le cas où la commune s'engagerait sur le scénario prévoyant la réalisation du programme de travaux sur les réseaux qui pourra bénéficier du même taux de financement.

Une synthèse financière entre les 2 scénarios possibles a été réalisée par le bureau d'étude, G2C Environnement, maître d'œuvre de l'opération :

1) Construction de la Station d'Épuration avec uniquement la réalisation impérative des travaux de renforcement du réseau de transfert du DO 7 à la station :

- Construction de la Station d'Épuration	2.000.000 €
- Reprise Déversoir d'Orage	15.000 €
- Renforcement réseau de transfert	750.000 €
	2.765.000 €

2) Construction de la Station d'Épuration avec réalisation du programme de travaux sur les réseaux :

- Construction de la Station d'Épuration	1.600.000 €
- Reprise Déversoir d'Orage	5.000 €
- Passage en séparatif des réseaux en amont du DO 7	456.000 €
- Passage en séparatif des réseaux en amont du DO 5 (Déversoir d'orage situé au niveau de la Bibliothèque)	480.000 €
- Renouvellement de réseau en amont du DO 6 (Déversoir d'orage situé sous la laiterie « La Véronne »)	156.000 €
- Renforcement en DN 300 Boulevard des Sarrazins sur 300 ml	200.000 €
	2.897.000 €

- Le conseil a opté pour la solution n°2 et s'engage à réaliser le programme de travaux sur les réseaux préconisé par les différentes études selon un planning restant à définir.

CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES

Acquisition d'un bâtiment agricole

Le conseil a décidé de procéder à l'acquisition des parcelles sises au lieudit « Saussac », cadastrées Section D n° 93 (1.770 m²) et D n° 94 (1.450 m²) sur laquelle est implantée un bâtiment agricole (grange) et appartenant à la SAFER AUVERGNE pour un montant de 16.500 €, afin de permettre l'utilisation éventuelle du foncier acquis par la commune pour l'aménagement en lotissement d'habitation.

Barrage de Journiac

Suite à l'accord de la majorité simple des habitants de la section de Journiac (17 inscrits, 13 votants, 13 avis favorables), le conseil a décidé confirmer son accord à la constitution de servitudes réelles au profit du producteur d'énergie exploitant le barrage de « Journiac », actuellement la S.H.E.M., portant sur les parcelles de biens sectionnaires cadastrées A n° 265, 266 et 268, telles qu'elles sont définies dans la délibération du 28 Août 2013.

Convention auprès du club quad et moto Gentiane :

Le conseil a donné son accord à la reconduction de la mise à disposition des terrains pour la pratique des activités du club pour une nouvelle période de 4 ans, correspondant à la durée d'homologation du terrain.

Village de la Molier

Le conseil municipal a donné son accord à la cession en faveur de certains habitants du village de la Molier de plusieurs parcelles issues soit de la division d'une parcelle de biens sectionnaires soit de prélèvements sur le domaine public. Le prix de cession, conformément à l'évaluation du service du domaine est fixé à 1,50 €/m².

Le conseil a également décidé de procéder à la régulation de l'acquisition du terrain nécessaire à l'élargissement d'un carrefour dans le cadre des travaux d'aménagement du village.

ADMINISTRATION GENERALE / PERSONNEL

Journal le « Pays »

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler la publication du bulletin « LE PAYS » à compter du 1^{er} Avril 2014 pour une durée de 1 an, accepté de reconduire les dispositions relatives aux abonnements, au rythme de la publication, au tirage et à la distribution, et s'est engagé à inscrire les crédits nécessaires au Budget de l'Exercice 2014.

Informations travaux :

Trois chantiers sont actuellement en cours de réalisation :

Les travaux de réfection du bassin ludique et de la patageoire du centre aqua-récréatif

Les travaux d'aménagement du gîte numéro 11 du Sedour

La réfection des tribunes du Pré Majonnenc